

FICHE DE POSTE : DIRECTEUR / DIRECTRICE PÉDAGOGIQUE

IDENTIFICATION DU POSTE	
Rattachement hiérarchique	Directeur de l'établissement
Encadrement d'équipe	Coordinateurs pédagogiques, responsables de filières (7 filières), équipes de formateurs, service des examens, service animation discipline des apprenants & hébergement
Rattachement fonctionnel	Directeur de l'établissement
Type de contrat	CDI – Cadre au forfait jours

MISSIONS PRINCIPALES
Sous l'autorité du Directeur, le Directeur / la Directrice Pédagogique pilote, organise et anime l'ensemble de l'activité pédagogique du CFA. Il/elle garantit la qualité des parcours de formation en alternance, la conformité réglementaire des actions, la réussite et l'insertion des apprentis, et le management des équipes pédagogiques. Il/elle seconde le Directeur dans le pilotage général de l'établissement et assure son intérim pédagogique en son absence

ACTIVITES	
Réalisations principales :	1. Pilotage stratégique et ingénierie de l'offre de formation - Décliner le projet d'établissement en plan d'actions pédagogiques ; proposer les évolutions de l'offre de formation (ouvertures, fermetures, nouveaux titres RNCP, partenariats certificateurs) au regard des besoins des branches et des entreprises. - Conduire l'ingénierie de formation et de certification : référentiels RNCP, blocs de compétences, progressions pédagogiques, tableaux stratégiques de formations, articulation centre/entreprise propre à l'alternance. - Assurer la veille réglementaire et pédagogique (Code du travail — apprentissage, France compétences, certificateurs, branches professionnelles, référentiels de formation) et sécuriser la mise en conformité des pratiques. - Contribuer aux dossiers structurants : habilitations, conventions avec les certificateurs, réponses aux contrôles pédagogiques du rectorat et des financeurs 2. Organisation pédagogique et conduite de l'activité - Préparer et piloter la rentrée : analyse des besoins, constitution des sections, calendriers d'alternance par filière, affectation des formateurs et construction des emplois du temps (logiciel Ypareo). - Superviser la gestion des heures formateurs : services, minorations statutaires, plans de charge individuels et équilibrage entre filières, s'assurer du respect des accords d'entreprise et de branche en lien avec la fonction RH - Organiser les examens et certifications en lien avec la responsable des examens : inscriptions, CCF, EPT/épreuves ponctuelles, jurys, résultats et livrets. - Organiser et animer les instances pédagogiques : concertations pédagogiques, réunions de coordonnateurs, conseils de classe, préparation des travaux du conseil de perfectionnement. - Structurer le suivi des apprentis : positionnement à l'entrée, individualisation des parcours, visites en entreprise, relation maîtres d'apprentissage/formateurs, livret d'apprentissage dématérialisé. 3. Qualité, conformité et amélioration continue - Garantir la conformité de l'établissement aux exigences Qualiopi et préparer les audits de surveillance et de renouvellement. - Piloter la démarche d'amélioration continue : traitement des réclamations, enquêtes de satisfaction (apprentis, entreprises), plans d'actions correctives, revues de processus. - Suivre et fiabiliser les indicateurs de performance réglementaires : taux de réussite aux examens, taux de rupture des contrats, taux d'insertion et de poursuite d'études, taux de satisfaction (obligations de publicité des résultats).

- Veiller à l'application du règlement intérieur des apprenants, au traitement des situations disciplinaires, à la prévention de l'absentéisme et des ruptures, et au respect des obligations de signalement et de protection des publics mineurs.

4. Management des équipes pédagogiques

- Encadrer, animer et fédérer les coordonnateurs pédagogiques et les équipes de formateurs des sept filières ; conduire les entretiens professionnels et d'évaluation.
- Participer aux recrutements des formateurs, sécuriser la vérification des titres et qualifications, organiser l'intégration et le tutorat des nouveaux entrants.
- Construire le plan de développement des compétences des formateurs (dont recensements de branches type ANFA) et accompagner l'évolution des pratiques : pédagogie de l'alternance, multimodalité, outils numériques, IA éducative.
- Réguler les situations sensibles (conflits, insuffisances, procédures disciplinaires internes) en lien avec la Direction et la fonction RH.

5. Relations institutionnelles, entreprises et développement

- Représenter l'établissement par délégation auprès du rectorat (SAIA), des branches professionnelles, des OPCO, des certificateurs et des réseaux de CFA.
- Contribuer, avec le service développement, à la relation entreprises : qualité de l'accompagnement des maîtres d'apprentissage, fidélisation des employeurs, promotion des filières et des programmes d'excellence.
- Participer aux événements de valorisation : journées portes ouvertes, concours des métiers, partenariats pédagogiques et actions de rayonnement de l'établissement.

6. Appui à la direction générale

- Seconder le Directeur dans l'ensemble de ses missions ; membre du CODIR, contribuer aux arbitrages budgétaires liés à l'activité pédagogique (coûts de formation, rentabilité des sections, investissements pédagogiques).
- Préparer les éléments pédagogiques des instances de gouvernance (conseil de perfectionnement, conseil d'administration de la SCIC) et des rapports d'activité.
- Assurer la continuité de direction pédagogique et, par délégation, l'intérim du Directeur en son absence.

POSITIONNEMENT ET RELATIONS DE TRAVAIL

Relations internes	Direction générale et CODIR ; direction administrative et financière ; direction technique, coordonnateurs et formateurs des 7 filières ; service des examens ; vie de l'apprenti, internat et médiateur ; référents Qualiopi, handicap et mobilité
Relations externes	Rectorat de l'académie de Lyon (SAIA, corps d'inspection) ; France compétences et OPCO ; branches et organisations professionnelles (CMA, UMIH, ANFA, branches pharmacie, coiffure, alimentation...) ; certificateurs (Éducation nationale, CERTIDEV et autres organismes) ; entreprises et maîtres d'apprentissage ; Région Auvergne-Rhône-Alpes et collectivités ; réseaux de CFA.
Transversalité	Intègre dans l'ensemble de ses activités les exigences qualité, la santé-sécurité des apprenants (dont hygiène et sécurité en ateliers et laboratoires), la prévention des risques, l'inclusion des publics à besoins particuliers et la responsabilité sociétale de l'établissement.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU POSTE

	L'atteinte des objectifs est appréciée annuellement lors de l'entretien avec le Directeur, notamment sur la base des indicateurs suivants : • Taux de réussite aux examens par diplôme et par filière, comparé aux moyennes académiques et nationales. • Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage et efficacité des actions de prévention et de remédiation. • Taux d'insertion professionnelle et de poursuite de parcours à 6 et 12 mois.
--	--

	• Résultats des audits Qualiopi et des contrôles pédagogiques (absence de non-conformités majeures). • Taux de satisfaction des apprentis et des entreprises ; délais de traitement des réclamations. • Taux de remplissage des sections, optimisation des heures formateurs et respect des équilibres économiques par filière.
--	---

COMPETENCES REQUISES

Savoir :	• Droit de l'apprentissage et de la formation professionnelle (Code du travail, parties VI), environnement institutionnel (France compétences, OPCO, rectorat, branches). • Référentiel national qualité Qualiopi et logiques d'audit. • Ingénierie de formation et de certification (RNCP, blocs de compétences, CCF, VAE). • Mécanismes de financement de l'apprentissage (NPEC, coûts-contrats) et notions de gestion budgétaire. • Conduite de projet et pilotage par indicateurs.
Savoir-faire :	• Pédagogie de l'alternance : articulation centre/entreprise, individualisation des parcours, accompagnement des maîtres d'apprentissage. • Construction d'emplois du temps complexes multi-rythmes et gestion des services formateurs ; maîtrise d'un ERP de gestion de la formation (Ypareo apprécié) et des outils bureautiques et collaboratifs. • Management d'équipes pluridisciplinaires importantes (30 à 60 formateurs), conduite du changement et gestion de situations sensibles. • Préparation et conduite d'audits, de contrôles et d'instances ; rédaction de documents institutionnels de haut niveau.
Savoir être :	• Leadership, sens du dialogue et exemplarité ; loyauté et discrétion professionnelle. • Rigueur, méthode et fiabilité dans un environnement normé. • Réactivité et sang-froid dans la gestion des urgences et des situations humaines délicates. • Orientation résultats et culture du service aux apprentis et aux entreprises.

QUALIFICATION REQUISE

Langues :	Excellente maîtrise du français à l'écrit comme à l'oral, anglais professionnel
Expérience	Expérience confirmée (5 ans minimum) de management pédagogique en CFA, organisme de formation par alternance ou établissement d'enseignement professionnel, incluant l'encadrement d'équipes de formateurs et la préparation d'audits qualité. Une connaissance des métiers de l'artisanat, de l'hôtellerie-restauration, de l'automobile ou de la pharmacie est un atout.
Permis :	B
Niveau d'étude	Bac+5 (master) en ingénierie de formation, sciences de l'éducation, management des organisations ou équivalent. Bac+4 accepté avec expérience significative de direction en organisme de formation ou CFA.

PARTICULARITES DE LA FONCTION

Autonomie :	Large autonomie dans l'organisation et l'animation pédagogiques, dans le cadre des orientations arrêtées par le Directeur et la gouvernance de la SCIC
Délégations :	Délégations formalisées par écrit : signature des documents pédagogiques courants, représentation auprès des partenaires institutionnels, décisions disciplinaires de premier niveau concernant les apprenants. Intérim pédagogique du Directeur
Responsabilité :	Responsabilité opérationnelle sur l'ensemble du périmètre pédagogique de l'établissement (7 filières, 36 diplômes, 1 000+ apprentis). Obligation de confidentialité et devoir de réserve renforcé.

La définition de fiche de poste est susceptible d'évoluer en fonction des besoins de l'établissement et dans le respect de la qualification de l'intéressé. Elle est revue lors de l'entretien annuel.